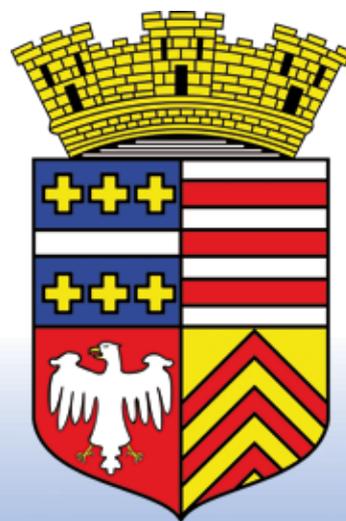


NUCOURT Com-Info



Ne tiens pas l'hiver pour achevé, tant que d'avril la lune n'a pas disparu.

NUMÉRO 111

AVRIL-MAI 2019

Budget

Le budget de l'année 2018 est clôturé et les comptes administratifs (comptabilité communale) et de gestion (comptabilité de la Trésorerie) ont été votés lors du conseil municipal du 3 avril, ainsi que le budget prévisionnel 2019.

L'année 2018 a vu le projet de la rénovation des logements situés rue de la Boutrolle commencer. Ces travaux sont réalisés avec l'aide de l'État, du Conseil régional et du PNR. Un emprunt a été également contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et sera remboursé par les loyers perçus. Au niveau de l'école, le chauffage a été entièrement rénové, la machine à laver et l'aspirateur ont été changés et un abri de jardin pour les vélos a été installé. Les autres investissements ont porté sur l'achat d'ordinateurs pour la mairie, l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière et sur des travaux routiers (enrobés sur voiries). Comme vous pouvez le constater dans le schéma, nous continuons la maîtrise de nos dépenses publiques.

Au final, la commune a pu dégager un excédent de 698 899,41 € (celui-ci comprend les aides et l'emprunt pour les travaux sis rue de la Boutrolle). Cet excédent associé aux recettes que vous pouvez voir ci-contre, permet à la commune de disposer d'un budget global de 1 989 150,94 € pour l'année 2019. Ce budget a été construit toujours en recherchant une optimisation des dépenses.

Le budget de l'eau reste fragile et doit continuer à être consolidé. Il commence à retrouver son équilibre suite aux derniers réajustements axés principalement sur la taxe d'assainissement. Les nombreux efforts d'économie au niveau de son fonctionnement, notamment sur la mise en concurrence de certaines prestations, la réduction des pertes du réseau ainsi qu'une pression

forte pour le recouvrement par le comptable du Trésor Public des factures impayées, doivent être maintenus. Le Conseil municipal a donc voté le maintien du prix de l'eau et l'augmentation de la taxe d'assainissement de 1,40 à 1,60 €/m³ afin de reprendre l'investissement et l'entretien nécessaires à la pérennité du réseau. Il faut noter les baisses consenties par l'Agence de l'eau pour la taxe de modernisation des réseaux qui passe de 0,24 à 0,185 €/m³ et la taxe de pollution domestique qui passe de 0,42 à 0,38 €/m³.



Budget prévisionnel 2019

1 989 151 €

Pour 2019, les taux d'imposition sont inchangés. Les investissements prévus sont la finalisation des travaux des cinq logements rue de la Boutrolle, l'achat de terrains dans le cadre du ruissellement, la création d'un multi-sport, la mise en place d'une clôture et le remplacement de l'ossuaire dans le cimetière, l'installation et l'entretien des réseaux et de la voirie communale, et la poursuite de la mise en conformité d'accessibilité des bâtiments communaux.

Quant à la fibre, les travaux engagés par le Conseil départemental sont maintenant terminés sur Nucourt et vous pouvez en bénéficier depuis avril.

Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal

Mairie de Nucourt – rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | mairie.nucourt@wanadoo.fr | www.nucourt.eu

Directeur de publication : Philippe Flahaut. **Rédaction :** les conseillers municipaux. **Conception et réalisation :** Émilie et Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.

Ressources

399 211 € **523 615 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



État et collectivités territoriales

276 102 € **470 188 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Impôts des entreprises et particuliers

463 613 € **18 496 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Recettes diverses (gestion courante)

208 783 € **698 899 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Excédents

138 110 € **207 717 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Eau

67 290 € **70 236 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Recettes services extérieurs

Dépenses

209 781 € **967 276 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Aménagement et entretien du territoire

314 672 € **387 300 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Personnel communal

182 592 € **283 458 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Administration de la commune

128 864 € **253 558 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Eau

85 987 € **61 550 €****

Réalisation
2018

Prévision
2019



Enfance et jeunesse

4 227 € **11 009 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Solidarité

12 340 € **25 000 €**

Réalisation
2018

Prévision
2019



Fêtes et cérémonies

** Prévision sans les salaires du personnel périscolaire.

Conseil municipal du 3 avril 2019

Urbanisme

La phase de test concernant l'extinction de l'éclairage public est arrivée à échéance, et les résultats s'avérant positifs, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de poursuivre définitivement les plages horaires d'extinction de l'éclairage public de 0 h 00 à 5 h 00.

Finances

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'année 2018 ainsi que le compte administratif 2018 concernant l'eau et l'assainissement. Une petite modification concernant la taxe sur la pollution domestique qui passe de 0,42 € le m³ à 0,38 € le m³.

Le Conseil municipal prononce à l'unanimité la dissolution du budget de la caisse des écoles qui est réintégré au budget principal de la commune.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'année 2018 ainsi que le compte administratif 2018 pour le budget principal de la commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, à savoir :

- Habitation : 15,18 %
- Foncière (bâti) : 7,68 %
- Foncière (non bâti) : 37,30 %

Le Conseil municipal, vu les demandes de subventions des associations a décidé à l'unanimité d'accorder des subventions :

- Les amis du jumelage : 2 500 €
- École les quatre vents (ASSC) : 9 640 €
- L'amicale des anciens combattants : 600 €
- Foyer rural : 800 €
- Embellissement : 1 000 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2019.

Scolaire

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité une participation financière pour les cartes de transports scolaires de 50 € pour un collégien et de 120 € pour un lycéen.

Les formulaires d'inscriptions doivent être dûment complétés par les familles et les établissements et devront être validés en mairie avant le 6 septembre 2019.



En bref

Les jeunes hommes et femmes nés en avril, mai et juin 2003 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté et prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.

Si vous n'avez pas effectué cette formalité, ou si le recensement a été fait tardivement, ou encore si vous avez déménagé depuis, vous devez procéder à une inscription volontaire sur les listes électorales.

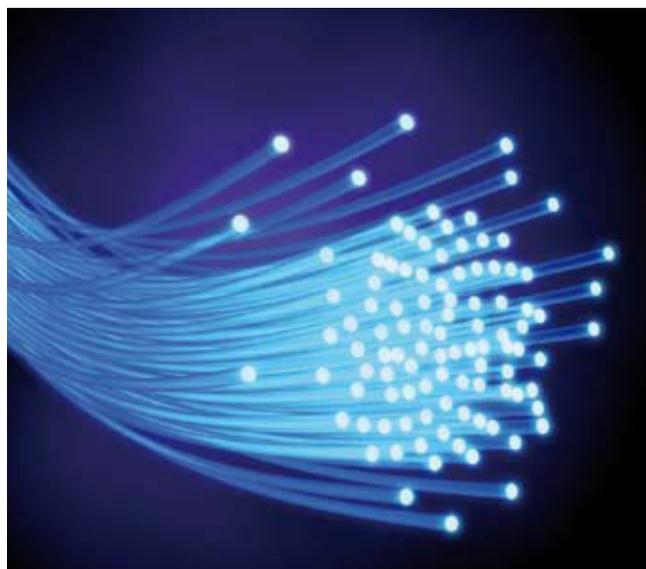
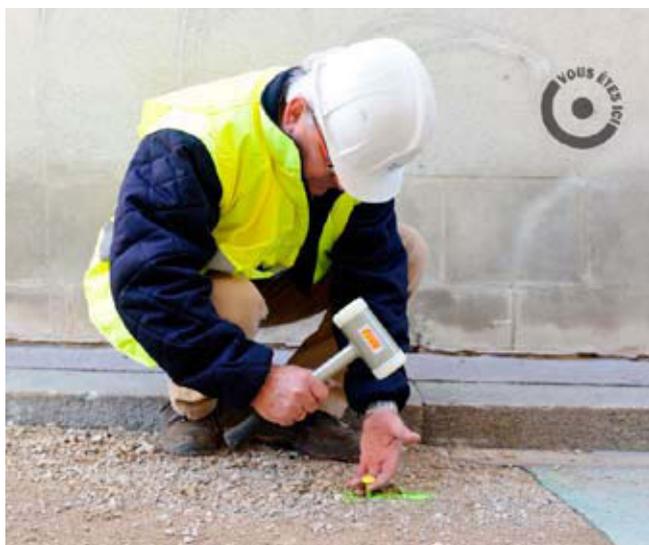
Nouvelles cartes d'électeurs

Elles seront distribuées mi-mai et vous pourrez les utiliser pour les prochaines élections européennes qui se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 (bureau de vote ouvert de 8 h 00 à 20 h 00). Attention cette élection se déroule sur un seul tour.

Intervention de topographes pour le compte de GRDF

Afin d'offrir dans le futur de nouveaux services et pour renforcer les mesures liées à la prévention des risques, GRDF va procéder du 1^{er} avril au 31 décembre 2019 à une opération de levés des plans des réseaux de gaz naturel en Ile-de-France.

Notre commune est concernée, la société TOPO SERVICES est chargée d'effectuer cette mission, et pour cela les topographes effectueront des travaux notamment la pose de clous d'arpentage sur l'ensemble de notre territoire.



La fibre est enfin arrivée

La salle communale du foyer rural était comble pour la réunion publique d'information sur le raccordement à la fibre optique qui s'est tenue le lundi 11 mars dernier.

Le directeur général de Val d'Oise Fibre a expliqué les avantages de la fibre à savoir :

- un accès illimité et simultané sur internet pour toute la famille.
- une qualité de service optimale pour les vidéos en lignes, téléphones, télévisions connectées ou encore visio-conférence.

Le réseau Val d'Oise Fibre se déploie sur le domaine public via une infrastructure souterraine ou aérienne, en fonction du génie civil disponible.

Dans le cas des pavillons, le réseau s'arrête devant les habitations. Le raccordement final est effectué lors de la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet de votre choix.

À l'heure actuelle, seuls quatre fournisseurs d'accès internet sont présents :

- Videofutur
- Ozonne
- K-net
- Nordnet.

D'autres fournisseurs viendront s'ajouter au fur et à mesure.

À ce jour, 80 % des habitations à Nucourt sont éligibles à la fibre, vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site : www.valdoisefibre.fr

Nucourt

Mardi 21 mai

Collecte des encombrants.

Samedi 22 juin

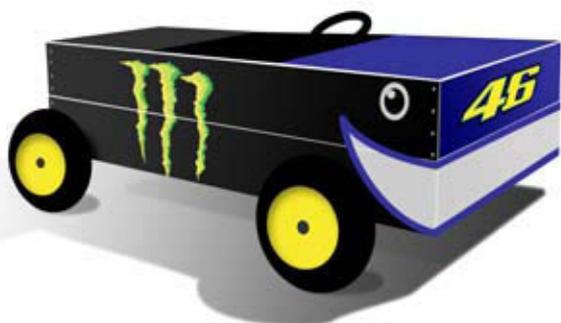
Sortie culturelle à Amiens organisée par les foyers ruraux. Informations : M. Philippe Denis au 06 07 19 56 05. Inscriptions avant le 15 avril.

Samedi 6 juillet

Fête communale années 69 « 1969-2019 - Wennings-Nucourt : 50 ans de jumelage ».

Dimanche 7 juillet

Course de caisses à savon folkloriques à partir de 14 h 00 sur le chemin des carrières.



Idées sortie

Dans le contexte actuel, certaines sorties peuvent être annulées du fait du plan « Vigipirate renforcé ».

Samedi 18 mai

Troc aux plantes de 9 h 30 à 11 h 30 place de la Mairie 12 rue des Vallées à Seraincourt (95).

Wennings

Du 26 mai au 21 juin

Salle des fêtes de Wennings - Exposition « Adenauer – de Gaulle. Les pionniers de l'amitié franco-allemande ».

« Les petites canailles » préparent déjà les vacances d'été

Ce centre de loisirs et périscolaire accueille les enfants de 3 à 12 ans le mercredi toute la journée durant l'année scolaire mais également pour les vacances d'été.

Boissy-l'Aillerie

Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août et du lundi 26 au vendredi 30 août à l'école Jean de la Fontaine de 7 h 30 à 19 h 00.

Camp de César à Nucourt

Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août de 7 h 30 à 19 h 00.

Pour tous renseignements et inscriptions contactez :

Florin Christelle, Directrice

Tél : 01 34 42 17 91

Email : ass.petitescanailles@free.fr

Paris Julien, Directeur adjoint

Tél : 01 34 42 17 91

Email : ass.petitescanaillesboissy@gmail.com



Frelon asiatique



Le frelon asiatique très présent dans le Val d'Oise relève de deux réglementations : la première le classant dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie vis-à-vis de l'abeille domestique, la deuxième le classant dans la liste des espèces exotiques envahissantes.

Si j'ai un frelon asiatique que dois-je faire ?

1. Faire une déclaration auprès de la CCVC qui comprendra le formulaire et une photo du nid (afin de confirmer qu'il s'agit bien de frelons asiatiques).
2. La CCVC transmet la déclaration et les photos auprès d'une société agréée.
3. Le prestataire prend contact avec vous pour programmer un rendez-vous pour procéder à la destruction du nid.
4. La facture est établie au nom de la CCVC qui prend en charge l'intervention.

Attention si vous voulez bénéficier gratuitement de ce service il est impératif de contacter en premier lieu la CCVC et de procéder à la déclaration, sinon le service vous sera facturé.

Les factures devront être envoyées à :

CCVexin Centre

1 rue de Rouen

95450 Vigny

Email : administration@ccvexincentre.fr

Deux sociétés sont agréées par la CCVC pour la destruction des nids de frelons :

Jeremy Feuillet Désinsectisation

Rue de la Bucaille

95510 AINCOURT

06 21 48 82 67 - jfd.frelon95@gmail.com

3DI Franck BLAVIN

14 rue de Ducourt

95420 LA CHAPELLE EN VEXIN

06 13 20 63 32 - societe-3di@live.fr

Pour vivre heureux dans son jardin

Pour que chacun puisse profiter au mieux de son jardin un arrêté préfectoral 2009-297 réglemente les bruits de voisinage notamment les horaires de travaux.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, tailles haies, bétonnières, perceuses...) **ne peuvent être effectués que :**

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30.
- Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.
- Le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Vous avez des animaux

À nouveau, certains trottoirs sont devenus des crotoirs. Stop aux incivilités.

Avant la balade, je prévois le sac plastique. Pendant la balade, je ramasse si nécessaire et je jette les déjections à la poubelle, par respect pour tous.



